

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

-----  
Arrondissement  
de Lyon  
-----

Métropole de Lyon

République Française

-----  
COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 19 décembre 2024

Liste des délibérations publiée le 27 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**12**

**Débat d'Orientations  
Budgétaires 2025 - rapport  
sur l'égalité femmes-hommes**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,  
MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET,  
NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE,  
DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN,  
FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL  
de VARAGNES, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS,  
LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET,  
MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membre excusée : Mme MOREL-JOURNEL (pouvoir à  
Mme CHOMEL de VARAGNES).

Madame le Maire explique que le Débat d'orientation budgétaire prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

## **PARTIE 1 : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2025<sup>1</sup>**

La présente partie 1 a été travaillée au cours des débats parlementaires jusqu'au vote de la motion de censure du gouvernement le 4 décembre 2024. Les hypothèses économiques ainsi que le contenu du projet de loi de finances s'arrêtent à cette date-là. La partie 3, dans la projection du budget 2025, intègre les éléments du projet de loi de finances à cette date également.

<sup>1</sup> Sources Finances actives – Le Projet de Loi de Finances pour 2025 – texte initial – décryptage des mesures concernant les collectivités – 31/10/2024 et Finances locales et PLF 2025 – 27/11/2025

# 1. Les éléments de contexte économique

Les collectivités locales, comme tous les acteurs économiques, doivent prendre en compte, dans leurs stratégies financières, les tendances macro-économiques.

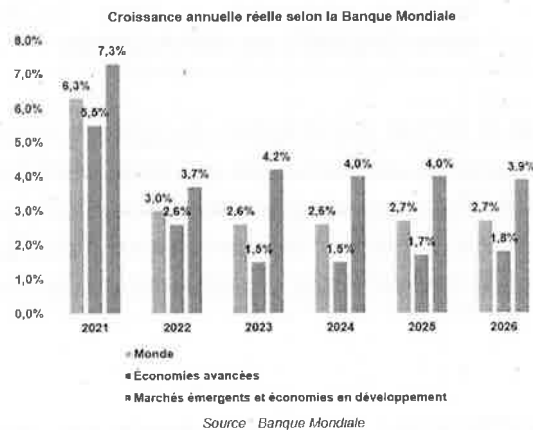
## Perspectives économiques mondiales, européennes :

L'année 2024 est marquée par une nouvelle réduction de l'inflation et le retour à une certaine stabilité des prix (énergie, alimentation par exemple). Les banques centrales, qui fixent la politique monétaire, ont amorcé une légère baisse des taux directeurs, et des taux d'emprunts qui en découlent, sans pour autant revenir à leurs niveaux d'avant Covid (taux négatifs). La BCE a, par exemple, annoncé le 17 octobre dernier une nouvelle baisse des taux directeurs à 3,25 % (taux de facilité de dépôt). Chaque banque a le choix d'emprunter et de prêter, soit à la banque centrale, soit à une autre banque. Les taux du marché monétaire "privés", n'impliquant pas la banque centrale, comme l'Euribor, sont également en baisse : l'Euribor 3 mois est autour de 3 % (contre autour de 3,5 % en août). Les taux d'emprunts européens, en 2025, pourraient être inférieurs à 2 % pour l'Euribor 3 mois et à 2,5 % pour un taux fixe 15 ans.

## Les conséquences de la stabilisation des prix et la baisse des taux :

La crise immobilière actuelle (chute de 20 % des transactions, prix en baisse) pourrait commencer à se résorber en 2025 par une reprise du marché.

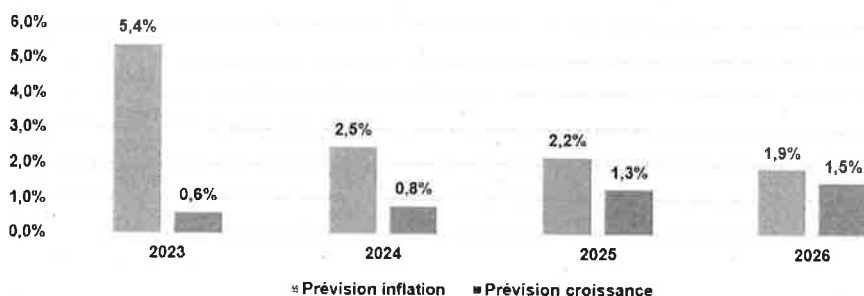
D'un point de vue global, la **croissance mondiale** est prévue en légère hausse pour 2025, à 2,7 % (+0,2 points), subissant encore les effets des taux élevés de 2024, des situations des banques, et du ralentissement induit de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.



L'amélioration de la situation économique permet de prévoir un meilleur climat en 2025 pour l'investissement des entreprises, le marché du travail et la consommation des ménages.

Au niveau de la zone euro, **la BCE prévoit une inflation à 2,2 % et une croissance à 1,3 %**

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro

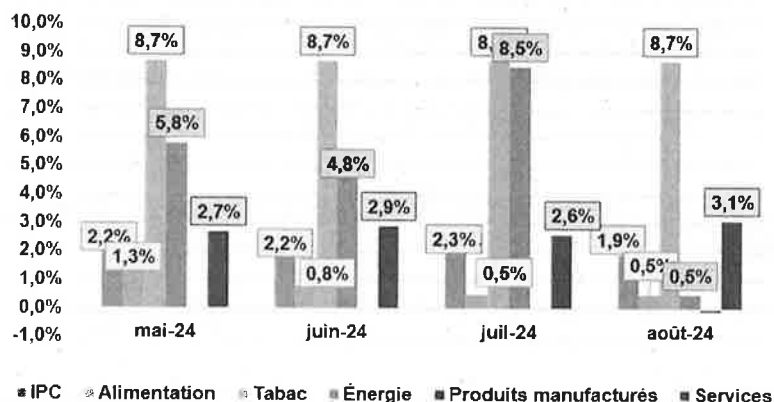


Pour l'économie française, l'impact de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 se traduit directement sur la confiance dans les marchés financiers. En effet alors que l'indice CAC 40 avait entamé une hausse en mai 2024, similaire aux bilans positifs des marchés américains et des pays émergents, on constate, malgré quelques rebonds, une baisse depuis juin 2024. De plus, la chute de la production industrielle observée en août amène l'INSEE à prévoir un repli de croissance du PIB à la fin du dernier trimestre 2024. C'est pourquoi le **Projet de Loi de Finances fixe une prévision de croissance seulement de 1,1 % pour 2025.**

**Concernant la stabilisation des prix, des différences apparaissent selon les produits.** Le prix du pétrole (Brent) a récemment baissé à 71\$/baril. Le prix du gaz naturel est en légère augmentation sur les derniers mois (vers les niveaux de 2023) du fait de la hausse de la demande en Europe, comme dans le reste du monde.

En France, l'inflation est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : L'IPCH est à 1,9 % en août 2024 (2,3 % en juillet).

France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : INSEE

## 2. Le contexte des finances publiques – le PLF 2025 : les collectivités vont contribuer à la réduction du déficit public

Le Projet de Loi de Finance avait été déposé à l'Assemblée Nationale par le gouvernement le 10 octobre dernier. Au 3 décembre 2024, la dette publique s'établissait à 3 228,4 milliards d'euros soit 112 % du PIB. Quant au déficit, il serait en 2024 à 6,1 % du PIB. Le gouvernement, conformément

à la loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027, souhaitait ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025 et jusqu'à 3 % en 2029.

La participation des collectivités se traduit par différentes mesures inscrites, soit dans le projet de loi de finances (PLF) soit dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) :

- Création d'un « fonds de précaution » par l'article 64 du PLF (conséquences sur la section de fonctionnement)

La première mesure serait la mise en réserve l'an prochain d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 milliards €), Concrètement, ce mécanisme consiste à prélever un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des 450 collectivités et établissements publics (communes, EPCI, départements, régions) dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2023. Par exemple, une commune avec 50 M€ de recettes réelles de fonctionnement pourrait être soumise à un prélèvement de 1 M€ maximum pour alimenter ce fonds de réserve. Ce prélèvement est déclenché s'il est constaté le dépassement d'un « solde de référence » qui reste à préciser par décret. L'État prévoyait une « exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges [...] sont les plus dégradés ». Une vingtaine de départements en aurait été exemptée. Ce fonds visait « le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté ». Le rendement des prélèvements pourrait être inférieur à 3 Md€ si l'évolution des dépenses locales est plus faible que celle prévue, en comparaison des soldes de référence.

=> la Ville de Sainte Foy ne serait pas concernée par cette mesure.

- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux (conséquences sur la section fonctionnement)

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), déficitaire<sup>2</sup> notamment du fait de sa contribution à d'autres caisses, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoit une augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation progressive jusqu'en 2027.

=> la Ville de Sainte Foy serait concernée par cette mesure à hauteur de 180 000 € (Ville et CCAS).

- Stabilité des dotations par l'article 61 du PLF notamment (conséquences sur la section de fonctionnement)

Concernant l'**enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités** (dits aussi prélèvements sur recettes), elle est à 53,4 milliards d'€ en baisse par rapport à 2024 (53,7 milliards d'€). Concernant l'enveloppe de la **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)** elle serait quasiment à l'identique qu'en 2024 soit 27,24 milliards € en 2025 (- 360 000 € par rapport à 2024 soit -0,001 %). Certaines dotations augmentent (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation d'intercommunalité) mais le mécanisme de l'écrêtement va s'appliquer pleinement pour la DGF 2025 (article 29 et 61) alors qu'il avait été supprimé en 2023 et appliqué seulement pour la part population en 2024. En effet, la variation de la population va être comptabilisée ainsi que la règle suivante : si le potentiel fiscal par habitant est au-dessus de 85 % du potentiel fiscal moyen, un écrêtement 1,5 fois supérieur à celui de 2022 doit être appliqué.

---

2 La CNRACL était encore excédentaire en 2017

=> Pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon l'effet population et le potentiel fiscal par habitant donnent l'hypothèse d'une réduction de la DGF 2025 de - 120 343 € soit - 10,42 % ce qui ramènerait la DGF à 1 034 539 €.

Concernant la **péréquation**, la commune n'est pas éligible et ne profitera donc pas des divers abattements, cependant en tant que contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal elle devra tenir compte de l'évolution de sa population DGF dans le futur calcul de sa contribution.

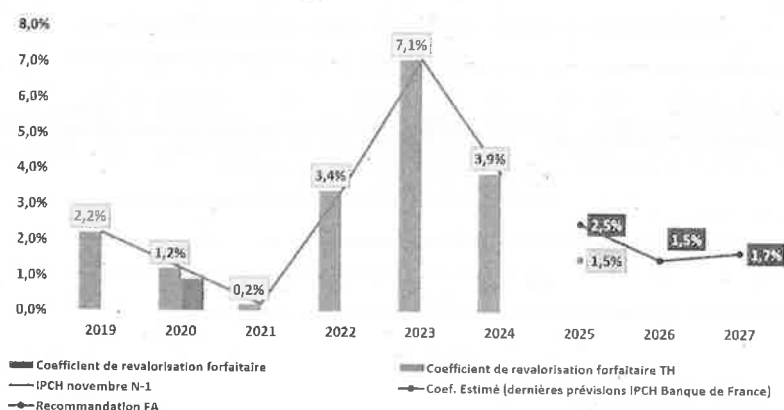
Rappel des critères du FPIC :

Eligibilité	PFIA / HAB > 0,9 * PFIA MOYEN / HAB
Calcul	75% PFIA par hab. / PFIA Moyen par hab.
	25% Revenu par hab. / Revenu Moyen par hab.

- Adaptations de la fiscalité (conséquences sur la section de fonctionnement)

Concernant la **fiscalité**, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025 (article 1518 bis du Code général des impôts), prend normalement en compte l'inflation constatée. Il s'agit précisément de l'évolution de l'IPCH entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Les dernières prévisions de la Banque de France de l'IPCH sont actuellement entre 1,5 % et 1,8 %.

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



**D'autres mesures fiscales** sont présentes dans le PLF 2025 mais ne concernent pas directement la commune. Il s'agit par exemple du changement du calcul dans la progression de la fraction de TVA pour les EPCI qui se fera désormais sur la TVA constatée et non plus prévisionnelle. Le PLF reporte la suppression totale de la CVAE pour les entreprises, restant réduite de moitié jusqu'en 2027. La seconde moitié sera réduite progressivement à partir de 2028 jusqu'à sa suppression totale en 2030. Ainsi, la trajectoire initiale de baisse des taux prévue de 2025 à 2027 est décalée de trois ans, soit de 2028 à 2030.

- Réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en fonctionnement et en investissement
  - le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement « À cette fin, il prévoit de supprimer les exceptions

que constitue l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage »<sup>3</sup>. Pour les dépenses informatiques la dernière année de prise en compte sera 2024.

- Le taux de remboursement du FCTVA, initialement fixé à 16,404 %, serait abaissé à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025. Par exemple, si une commune engage 1 M d'euros de travaux éligibles au FCTVA, elle recevra 14,85 % de remboursement en 2025, soit 148 500 euros, au lieu de 164 040 euros.
- Cette baisse s'appliquerait pour toutes les attributions du FCTVA de 2025 qu'elles portent sur les investissements réalisés en N-2, N-1 ou N.

Année de la dépense d'équipement	2023	2024	2025
N	16,404%	16,404%	14,85%
N+1 ( <i>régime de la commune</i> )	16,404%	14,85%	14,85%
N+2	14,85%	14,85%	14,85%

- Baisse de l'aide à l'investissement par la diminution du Fonds vert

Le **Fonds Vert** serait réduit de 1,5 milliards d'€ à 1 milliard d'€. L'amorce de sa réduction est également visible dans les résultats de la consommation des crédits de paiement 2024 (votés en loi de finance à 2,5 milliards d'€) car ils ont été consommés à hauteur de 1,12 milliards d'€.

Les autres dotations pour l'investissement sont maintenues aux mêmes niveaux qu'en 2024 soit :

	PLF 2025
DSIL	570 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Parmi ces dotations, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon n'est éligible qu'au Fonds vert et à la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local**, qui est attribuée par le Préfet de région sur les critères suivants : projets de rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes, développement du numérique.

## PARTIE 2 : LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.a. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les **recettes de gestion**, depuis 2020, augmentent en moyenne de +2,2%. Les variations notables entre les différentes années sur les recettes de gestion sont la baisse des dotations de l'État (chapitre 74), l'évolution des bases fiscales selon les lois de finance (chapitre 73) et la fréquentation des services publics (chapitre 70) qui a été marquée par la période de pandémie et, en 2023, par les travaux estivaux du Kubdo. Les recettes des chapitres 013 et 75 fluctuent de manière conjoncturelle (remboursements des arrêts maladies, jugements en faveur de la commune, à noter le changement d'imputation des remboursements des tickets restaurants désormais au chapitre 013).

Recettes Réelles de fonctionnement Recettes de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	% sur les recettes réelles de fonctionnement 2024
013 – Atténuation de charges	70 620 €	116 997 €	48 928 €	59 941 €	206 645 €	1 %
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	1 236 562 €	1 457 126 €	1 749 673 €	1 674 502 €	1 742 655 €	7 %
73 – Impôts et taxes	17 368 603 €	18 503 143 €	19 224 151 €	20 058 729 €	20 345 364 €	78 %
Dont fiscalité directe 73111	14 623 410 €	15 374 130 €	16 204 253 €	17 457 380 €	18 064 764 €	69 %
74 – Dotations et participations	2 417 167 €	1 960 978 €	2 000 708 €	1 739 108 €	1 589 872 €	6 %
75 – Autres produits de gestion courante	34 641 €	41 001 €	56 234 €	119 716 €	135 499 €	1 %
<b>Total - Recettes de gestion</b>	<b>21 127 593 €</b>	<b>22 079 245 €</b>	<b>23 079 695 €</b>	<b>23 651 996 €</b>	<b>24 020 035 €</b>	<b>92 %</b>

	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	-1,99 %	4,50 %	4,53 %	2,48 %	1,56 %	2,22 %
En €	-421 478 €	951 652 €	1 000 451 €	572 301 €	368 039 €	

Les **autres recettes réelles de fonctionnement** évoluent de manière plus importante (409% en moyenne sur 5 ans) car elles sont liées aux cessions et à des produits exceptionnels. Les deux cessions de baux en 2024 ont permis une augmentation des autres recettes réelles de +1 636 306 € entre 2023 et 2024.

Recettes de fonctionnement Autres recettes réelles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
76 et 78 – Produits des autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	2 518 €	0 €
77 – Produits exceptionnels	385 718 €	412 126 €	51 270 €	487 592 €	2 126 416 €
Dont cessions – 775	156 000 €	377 124 €	14 700 €	485 879 €	2 126 070 €
<b>Total – Autres recettes réelles</b>	<b>385 718 €</b>	<b>412 126 €</b>	<b>51 270 €</b>	<b>490 110 €</b>	<b>2 126 416 €</b>

	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	935,26 %	6,85 %	-87,56 %	855,95 %	333,87 %	408,87 %
En €	-348 460 €	26 408 €	-360 857 €	438 840 €	1 636 306 €	

Ainsi au global les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent en moyenne à près de +4%.

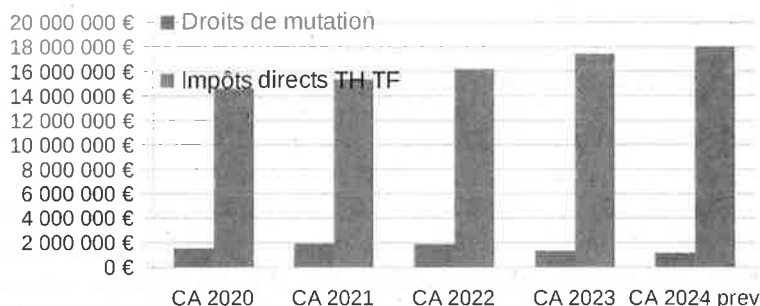
TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
	21 513 311 €	22 491 371 €	23 130 965 €	24 142 105 €	26 146 451 €

	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	-0,34 %	4,55 %	2,84 %	4,37 %	8,30 %	3,95 %
En €	-73 018 €	978 060 €	639 594 €	1 011 141 €	2 004 345 €	

La **fiscalité** représente la recette la plus importante (78 % des RRF 2025 dont 69 % pour la seule fiscalité directe). Ces recettes évoluent en moyenne sur ces 5 dernières années à près de 3,5 %. Contrairement à nombre de collectivités, il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition pour les ménages mais seulement une dynamique des bases.

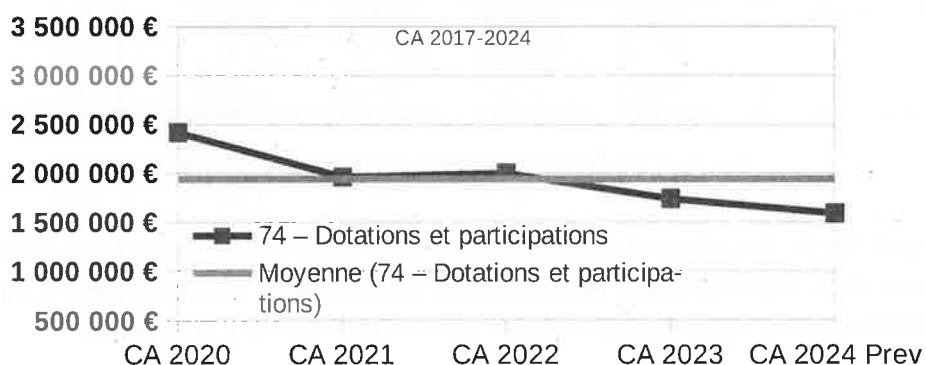
### Evolution des recettes fiscales les plus importantes

Fiscalité directe et droits de mutations - Comptes administratifs



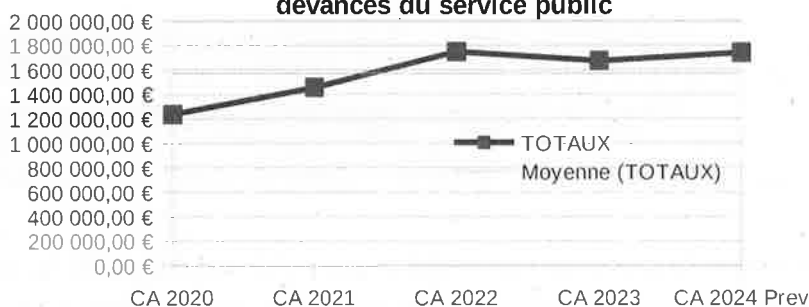
Concernant les dotations et participations **inscrites au chapitre 74**, la moyenne de l'évolution depuis 5 ans est de  $- 8,16 \%$ . Il s'agit principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et des autres concours financiers de l'État, la commune n'est plus éligible à la Dotation Nationale de Péréquation depuis 2023.

### Evolution des dotations et participations (chap 74)



Les recettes issues de la **tarification du service public (chapitre 70)** et autres redevances ont connu deux baisses conjoncturelles, l'une avec la pandémie de covid et la fermeture de beaucoup d'établissements, l'autre avec les travaux estivaux du Kubdo. Les tarifs sont réévalués chaque année de manière mesurée, inférieure à l'inflation constatée.

### Evolution des Comptes Administratifs - Chap 70 redevances du service public

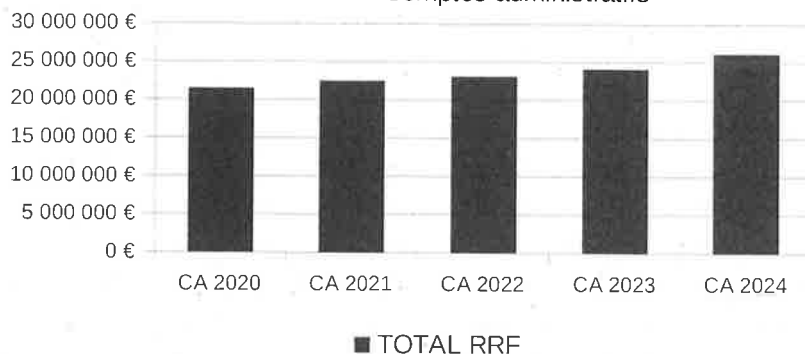


Globalement, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles pour la clôture 2024 se chiffrent à **26 146 451 €** soit  $+ 2 004 345 €$ .



## Recettes Réelles de Fonctionnement

### Comptes administratifs



### 1.b. Les dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2020-2024

Les dépenses **de gestion**, depuis 2020, augmentent en moyenne de +3,3 %, on note une augmentation plus importante au CA provisoire 2024 (+ 5,8%). Les variations notables entre les différentes années sur les dépenses de gestion sont l'augmentation générale des prix du fait de l'inflation (chapitre 011), l'augmentation des charges de personnel du fait des mesures gouvernementales (chapitre 012), ainsi que la fluctuation du prélèvement SRU et du FPIC (chapitre 014).

Dépenses Réelles de fonctionnement Dépenses de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	% sur les recettes réelles de fonctionnement 2024
011 – Charges à caractère général	3 419 204 €	3 677 325 €	4 044 815 €	4 052 115 €	4 648 868 €	22 %
012 – Charges de personnel	9 170 962 €	9 212 545 €	9 793 327 €	9 905 243 €	10 120 000 €	47 %
014 – Atténuation de produits	2 598 151 €	2 792 846 €	2 481 460 €	2 911 523 €	3 140 956 €	15 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 841 784 €	2 925 255 €	2 982 507 €	3 004 550 €	3 115 221 €	15 %
<b>Total - dépenses de gestion</b>	<b>18 030 101 €</b>	<b>18 607 971 €</b>	<b>19 302 109 €</b>	<b>19 873 431 €</b>	<b>21 025 045 €</b>	<b>99 %</b>

Evolution dépenses de gestion	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	0,79 %	3,21 %	3,73 %	2,96 %	5,79 %	3,30 %
En €	142 749 €	577 870 €	694 138 €	571 322 €	1 151 614 €	

Les **autres dépenses réelles de fonctionnement** évoluent de manière plus importante (9% en moyenne sur 5 ans) car elles sont liées aux intérêts de la dette qui ont augmenté du fait de la relève des taux variables et du Livret A (chapitre 66) et à des dépenses exceptionnelles (changement de chapitre du fait de la M57).

Dépenses de fonctionnement Autres dépenses réelles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	% sur les recettes réelles de fonctionnement 2024
66 – charges financières	140 023 €	129 405 €	129 786 €	212 463 €	280 000 €	1 %
67 – Charges exceptionnelles	46 737 €	83 286 €	17 614 €	1 038 €	1 500 €	0 %
68- Provisions	0 €	7 500 €	8 900 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total - autres dépenses réelles</b>	<b>186 760 €</b>	<b>220 191 €</b>	<b>156 300 €</b>	<b>213 501 €</b>	<b>281 500 €</b>	<b>1 %</b>

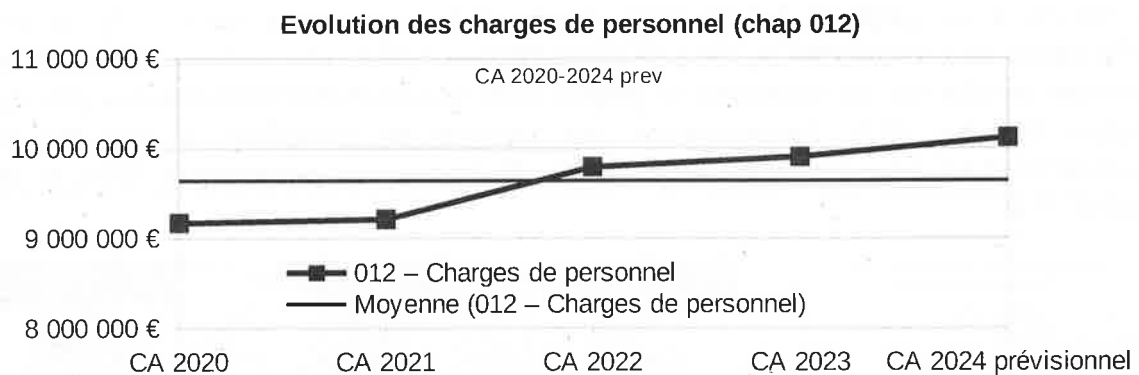
Evolution des autres dépenses réelles de fonctionnement	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	-12,57 %	17,90 %	-29,02 %	36,60 %	31,85 %	8,95 %
En €	23 467 €	33 431 €	-63 891 €	57 201 €	67 999 €	

Ainsi au global les **dépenses réelles de fonctionnement** évoluent en moyenne à près de 3,3% sur les 5 dernières années.

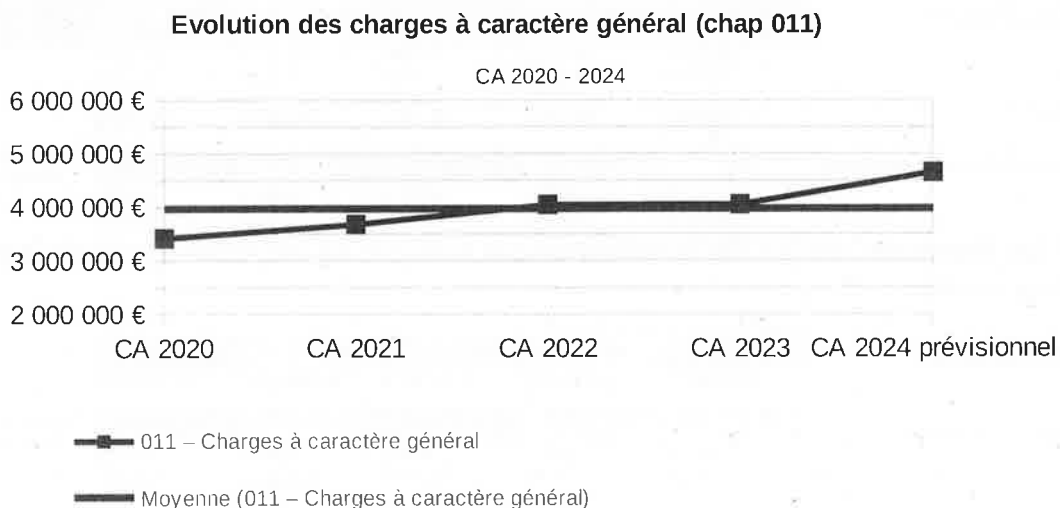
TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
	18 216 861 €	18 828 162 €	19 458 409 €	20 086 932 €	21 306 545 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	Evolution 2020 2019	Evolution 2021 2020	Evolution 2022 2021	Evolution 2023 2022	Evolution 2024 2023	Moyenne des évolutions
en %	0,65 %	3,36 %	3,35 %	3,23 %	6,07 %	3,33 %
En €	119 282 €	611 301 €	630 247 €	628 523 €	1 219 613 €	

Ce sont les **charges de personnel** qui représentent la part la plus importante des dépenses réelles (47%) et évoluent en moyenne à +1,88 % sur les 5 dernières années en intégrant les différentes mesures gouvernementales de 2022 et 2023. L'année 2024 est la première année où ces dernières (point d'indice, remboursements transports, hausse du Smic et de certains cadres d'emploi,...) ont eu un impact sur une année pleine, ce qui explique que le CA prévisionnel 2024 se mesure à + 2,17 % soit une augmentation de + 214 757 € par rapport au CA 2023. Malgré ces évolutions, auxquelles s'ajoute le Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les autres dynamiques de progression de carrière (promotion interne par exemple), les dépenses restent maîtrisées traduisant une nouvelle fois la bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des agents et de reconversion par le service ressources humaines. La part de mobilité qui, dans l'évolution du marché du travail, est un fait devenu structurant, génère aussi des dépenses non réalisées en raison des délais nécessaires pour pouvoir un poste, qui peuvent être aggravés par les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité.



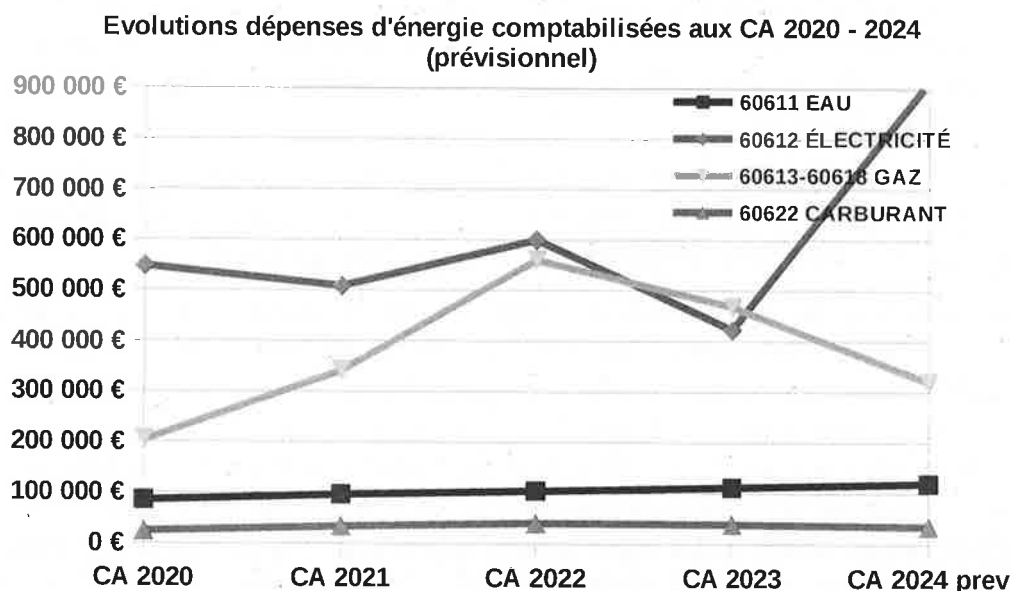
Le chapitre 011 des **charges à caractère général** représente 22 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Il évolue à + 5,6 % depuis 5 ans avec, en 2024 : + 596 753 € soit +14,7% (mais la clôture n'est pas consolidée). 93 % de cette hausse de charges à caractère général en 2024 est dû au coût de l'électricité et à la restauration scolaire.



Les dépenses d'énergie évoluent du fait de la variation des prix. Parallèlement à la volatilité des marchés, les consommations baissent en chauffage comme en électricité.

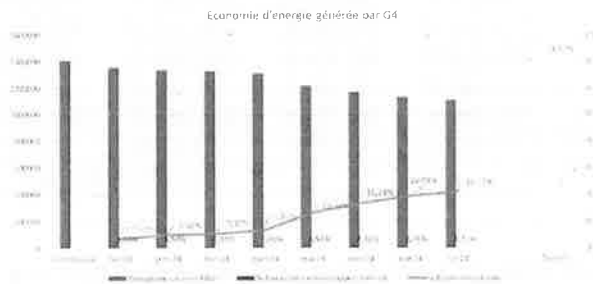
Dépenses énergie	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prev
EAU	85 515 €	96 849 €	104 685 €	111 687 €	120 000 €
ÉLECTRICITÉ	548 013 €	508 368 €	599 948 €	422 761 €	915 000 €
GAZ	204 225 €	341 606 €	560 293 €	468 421 €	320 250 €
CARBURANT	24 183 €	33 933 €	40 637 €	38 958 €	35 000 €
<b>Total divers énergies</b>	<b>861 936 €</b>	<b>980 756 €</b>	<b>1 305 563 €</b>	<b>1 041 827 €</b>	<b>1 390 250 €</b>
<i>Evolution annuelle</i>	<i>-12,96 %</i>	<i>13,79 %</i>	<i>33,12 %</i>	<i>-20,20 %</i>	<i>33,44 %</i>
			<i>Moyenne des évolutions :</i>		<i>9,44 %</i>

Pour 2024, les prévisions de clôture annoncent une augmentation de + 33,44 % par rapport à 2023, ce qui représente + 348 423 €. L'augmentation des charges à caractère général en 2024 est due à plus de 58 % par l'augmentation des dépenses d'énergie dont l'origine vient des prix de l'électricité (492 239 €) et à l'application des nouveaux marchés conclus par le Sigerly depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet ce nouveau contrat affiche une augmentation du coût unitaire figurant dans le Bordereau de Prix de +8 %.



Cette augmentation globale des dépenses d'énergie ne reflète pas la baisse globale des consommations en cours, particulièrement pour l'électricité de l'éclairage public, pour lequel la Ville a démarré un plan lumière en juin 2023 avec un marché de performance énergétique. Les effets des travaux de renouvellement du parc de luminaires (poste de dépenses G4) génèrent des diminutions de consommations de - 21 % entre décembre 2023 et octobre 2024. Pour rappel l'objectif est une réduction de 75 % après la réalisation de l'ensemble des travaux. Les baisses vont s'accélérer à partir de fin novembre de part l'installation de plus de 300 points lumineux en LED.

Équipements	État initial (KWh)	Objectif - G4 (KWh)	Objectif en % économie énergétique	Réalisé (% économisé par rapport État initial)	État actuel (KWh)
Eclairage public et Mise en valeur (inventaire version E)	1 406 094,75	357 569,90	74,57%	<b>21,21%</b>	1 107 563,41

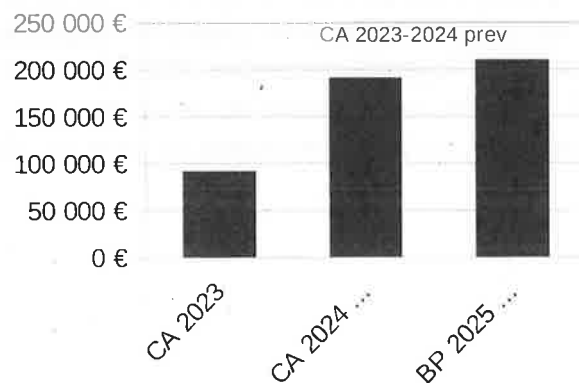


La baisse des consommations d'électricité s'accélérera avec la poursuite du plan de performance énergétique comme le remplacement en led de l'éclairage des bâtiments, particulièrement dans les gymnases et les écoles. Par exemple, une réduction des consommations est déjà visible sur le groupe scolaire de l'école du Centre, - 4 % de consommation entre septembre et novembre 2024 à la suite des travaux d'éclairage leds réalisés. Pour ce même groupe scolaire, depuis l'année de référence liée au décret tertiaire (2019), la commune enregistre une baisse globale de consommation de - 32.7% au 15/11/2024 (nouvelles consignes de chauffage, éclairage, travaux de régulation plus performants etc.).

La commune enregistre des baisses de consommations de chauffage (actions sur les températures cibles, équipements plus performants) qui seront accrus à la suite des travaux d'isolation réalisés notamment dans les écoles Paul Fabre et Grange Bruyère.

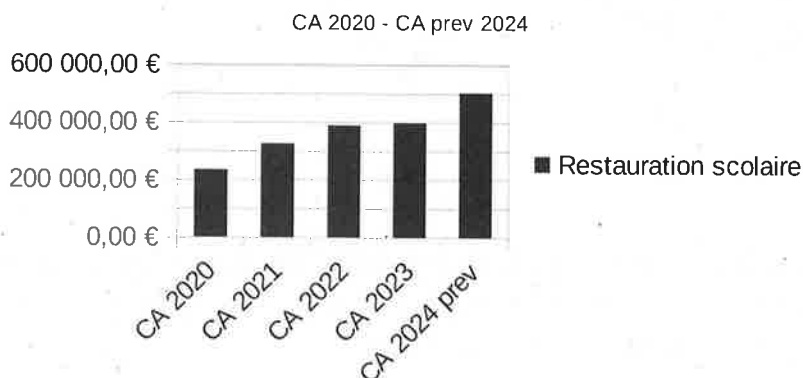
Le contrat de performance énergétique du plan lumière a occasionné des dépenses de fonctionnement supplémentaires depuis sa mise en place. En effet, de nouveaux coûts de maintenance sont intégrés au budget notamment la gestion de l'énergie, la télégestion au point lumineux ou encore le renouvellement du parc d'illuminations de Noël. On mesure l'augmentation au CA prévisionnel 2024 à près de + 100 000 € par rapport à 2023. Une externalisation au SIGERLY de la compétence éclairage public aurait pour conséquences, d'une part, une réalisation probablement bien moins rapide des travaux et des économies, d'autre part, la fiscalisation des coûts des investissements, de la maintenance et des frais de gestion du SIGERLY, ce qui reviendrait à faire payer aux Fidésiens plus d'impôts.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement - Plan Lumière



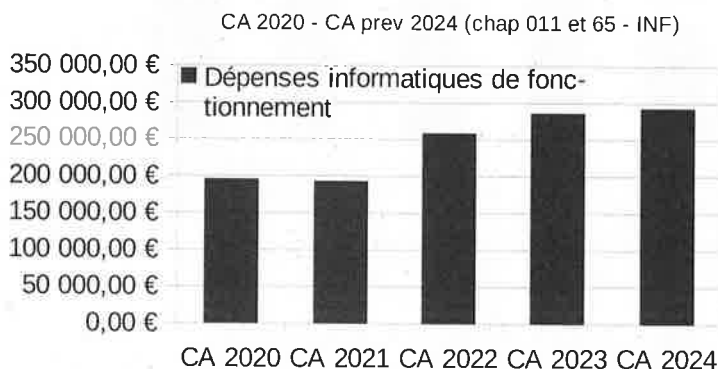
Les **dépenses de restauration collective** dans les établissements scolaires évoluent en moyenne sur 5 ans à près de + 10 % avec un budget moyen de 371 528 €. Outre l'effet inflationniste, le nouveau marché applicable depuis septembre 2023, prévoit des prestations très qualitatives sur les repas fournis. De plus, on observe une augmentation des effectifs inscrits. La fin d'exercice 2024 est prévue en hausse de près de + 105 957 € soit +26 %.

#### Evolution dépenses annuelles restauration scolaire

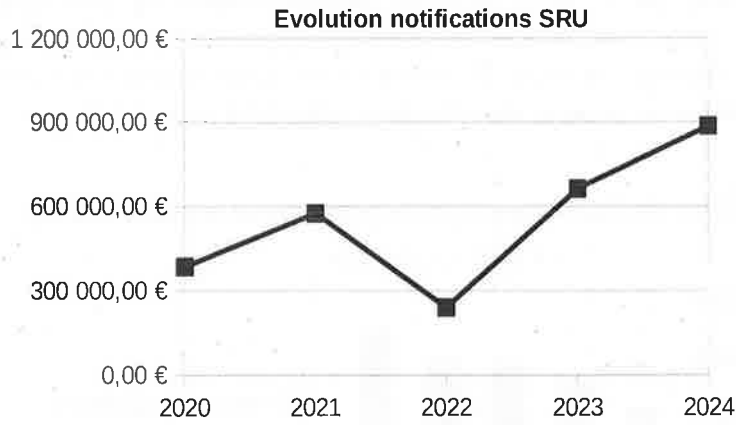


Les **dépenses informatiques/télécommunications** évoluent en moyenne sur 5 ans à +10,62 % avec un budget moyen de 245 789 €. La fin d'exercice 2024 est prévue en hausse à près de + 6 347€ (+2,2%) pour un CA prévisionnel de près de 286 000 €. En effet, les prestations informatiques coûtent plus cher du fait des prix des matériaux et des interventions techniques, de plus elles sont en hausse du fait du développement des usages internes et externes (augmentation du nombre d'applications par exemple).

#### Evolution dépenses annuelles informatiques

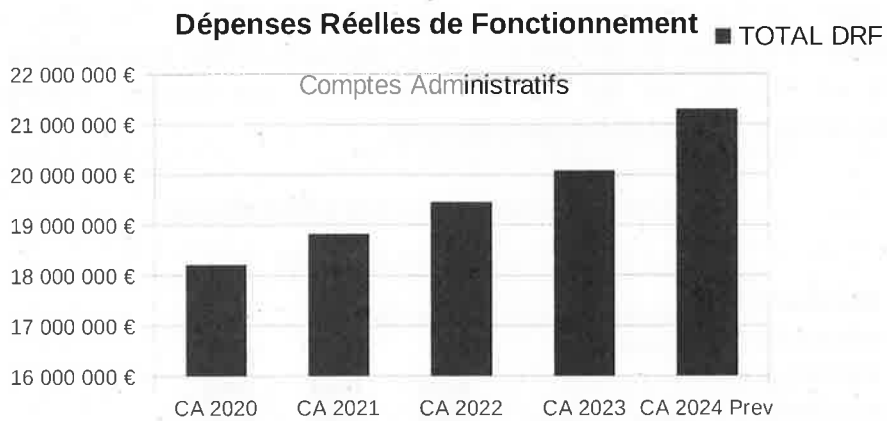


- **Les atténuations de charges (chapitre 014)** fluctuent principalement en fonction du prélèvement SRU fixée chaque année ainsi que la contribution au FPIC. Ces dépenses représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement et évoluent en moyenne à +3,76 % sur les 5 dernières années. L'exercice 2024 a enregistré une dépense SRU en hausse de + 223 232 € et pour le FPIC + 6200 € par rapport aux notifications 2023.



- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** représentent également 15 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 et évolue en moyenne sur 5 ans à +2,86 % du fait de la fluctuation du forfait versé aux écoles privées.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2024 se chiffrent à **21 306 545 €**



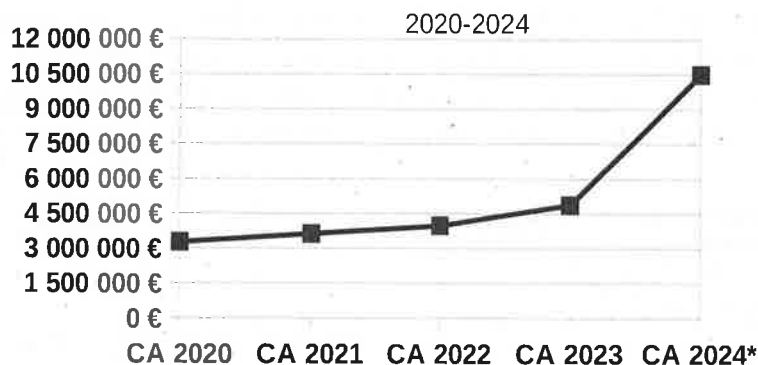
## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.a. Les dépenses réelles d'investissement sur le plan de mandat 2020-2024

Les dépenses réelles d'investissement fluctuent en fonction de l'avancée du plan de mandat et des projets structurants qu'il porte. L'année 2024 se caractérise par l'accélération des projets. Les dépenses réelles prévisionnelles 2024 se chiffrent à **10 488 354 €**, soit un taux d'exécution de près de 85 %, en attente de clôture et de comptabilisation des Restes à Réaliser (qui seront pris en compte dans l'affectation prévisionnelle des résultats). Depuis 2020, les dépenses d'investissement augmentent en moyenne de + 18 % avec un pic fin 2024 à +115 %.

EVOLUTION DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT CA 2020 – 2024 (prévisionnel ET en attente de répartition des RAR)					
Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Chap 204 – Subventions versées	59 725 €	16 730 €	69 955 €	193 335 €	206 841 €
Opérations d'équipement et APCP	2 563 805 €	2 953 170 €	3 228 452 €	3 984 626 €	9 552 785 €
Chap 16 et 26 – Emprunt / dépenses financières	584 872 €	586 235 €	591 593 €	598 782 €	580 000 €
Chapitre 45 OCT	50 730 €	70 814 €	93 291 €	91 745 €	148 728 €
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>3 259 132 €</b>	<b>3 626 949 €</b>	<b>3 983 291 €</b>	<b>4 868 488 €</b>	<b>10 488 354 €</b>
<i>Evolution en % par rapport n-1</i>		-69%	11%	10%	22%
<i>Moyenne sur 5 ans</i>		18%			115%

Evolution CA dépenses réelles investissement



#### Les investissements du plan de mandat 2020-2024 :

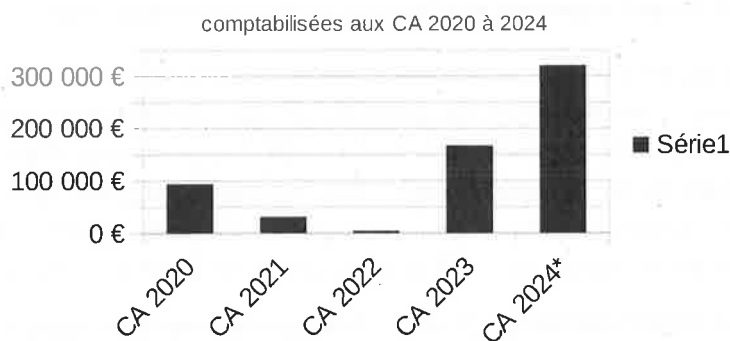
En plus du plan d'entretien courant du patrimoine et des dépenses financières, la commune a réalisé des investissements significatifs dans le cadre du plan de mandat et de la Projection Pluriannuelle des Investissements.

#### PPI – Sécurité des populations :

Sur la thématique de la sécurité, l'extension de la vidéo protection : depuis 2020 les dépenses de vidéo protection représentent 618 585 €.

Vidéo protection – 1021	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	94 266 €	31 964 €	4 926 €	167 339 €	320 090 €	618 585 €

### Evolution dépenses vidéo protection



Pour ses projets de vidéo protection, la ville a obtenu le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 80 000 € et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance FIPDR pour 32 468 €.

### PPI - aménagement (projets de territoires) :

**Sur la thématique de l'aménagement du territoire et de la nature en Ville :** les projets de territoires ont débuté en 2022 et représentent un investissement global sur 3 ans de 2 542 437 €. Il s'agit des végétalisations et dés imperméabilisation des cours d'école (du groupe scolaire La Plaine et de l'école élémentaire du Centre) et des requalifications des espaces publics du Monument aux morts, du Clos cardinal-rue du château ; des Places Laurent Paul et Xavier Ricard, avec un embellissement par le végétal et le traitement des sols, une meilleure accessibilité et circulation, une gestion environnementale de l'eau en permettant une meilleure infiltration.

Projets de territoires – Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 3 ans
1035/1031/1100 : Monuments aux morts ; Écoles La Plaine et Centre ; Cimetière ; Place Laurent Paul ; Place Xavier Ricard ; Clos cardinal rue du château	257 115 €	563 463 €	1 721 859 €	2 542 437 €

La Métropole contribue à hauteur de 623 917 € pour ces projets, inscrits en recettes au CA prévisionnel 2024.

### PPI – inclusion et accessibilité :

**Sur la thématique de l'inclusion et de l'accessibilité :** les dépenses représentent 640 880 € (hors opérations de réhabilitation de bâtiments comme le plan écoles ou la reconstruction de la salle Laurent Paul qui constituent aussi des mises aux normes thermiques et d'accessibilité) depuis 2020 dont 246 806 € sur les deux dernières années pour les jeux inclusifs du Parc Bourrat et de l'école maternelle de la Gravière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a subventionné ces travaux sur les jeux inclusifs à hauteur de 13 197 €.

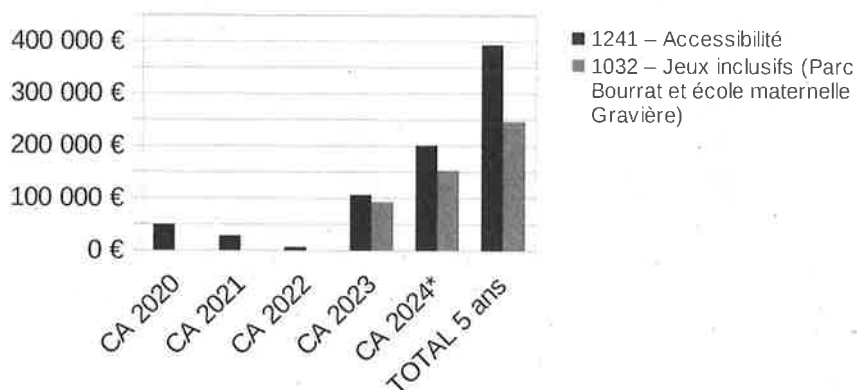
Inclusion et accessibilité – Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
1241 – Accessibilité	49 959 €	28 480 €	7 294 €	107 017 €	201 324 €	394 075 €
1032 – Jeux inclusifs (Parc Bourrat et école maternelle Gravière)	0 €	0 €	0 €	93 157 €	153 649 €	246 806 €

640 880 €



## Evolution dépenses inclusion et accessibilité

comptabilisées aux CA 2020 à 2024



### PPI - Plan école :

Sur la thématique des investissements des **écoles**, depuis 2020 les dépenses se chiffrent à

3 494 743 € (travaux, entretien, acquisitions) et comprennent depuis 2023 un plan de performance énergétique. En effet, des travaux d'isolation thermique ont été effectués sur les écoles Grange Bruyère et Paul Fabre. La Ville a été notifiée en 2024 de deux subventions sur les travaux de performance énergétique : Fonds Vert pour 450 000 € et Métropole pour 327 017 €.

Ensemble des dépenses écoles (104)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	222 977 €	517 526 €	72 741 €	226 499 €	2 455 000 €	3 494 743 €

### PPI - Equipements :

La Ville a également débuté depuis 2023 l'ambitieux projet de **construction d'un pôle sportif**, les dépenses représentent 820 941 € : études, maîtrise d'œuvre, démolition et désamiantage de l'ancienne piscine. Une ACP est créée en 2024 afin d'engager financièrement les travaux.

Ensemble des dépenses pôle sportif (1056-2024001)	CA 2023	CA 2024*	TOTAL
	99 153 €	721 788 €	820 941 €

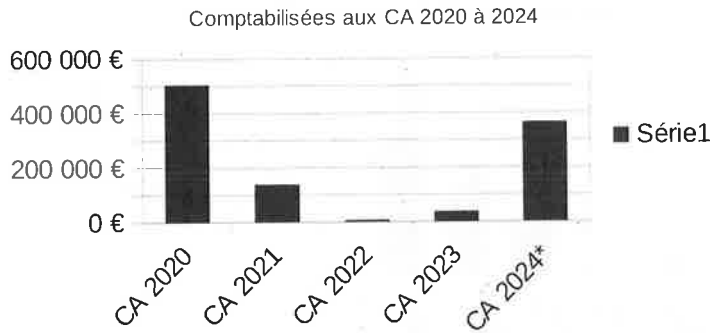
De plus, les travaux de réhabilitation de la **salle Laurent Paul** ont démarré en 2024 pour un montant de 386 000 €.

### PPI - Patrimoine :

La Ville gère les différentes phases de travaux patrimoniaux sur **l'Église du centre** par une ACP (n°1290). Après une première phase de rénovation extérieure, c'est l'intérieur de l'Église qui démarre en 2024. Le cumul des dépenses depuis 2020 s'élève à 1 058 738 €.

ACPC Eglise du centre 1290	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	506 119 €	139 928 €	8 960 €	38 731 €	365 000 €	1 058 738 €

### Evolution dépenses APCP Eglise du Centre



Pour ses projets sur l'Église du centre la Ville a perçu lors de la première phase de travaux sur l'extérieur un soutien financier de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 129 569 €. Concernant la seconde phase pour la rénovation intérieure, la Ville s'est vu notifiée deux subventions de la DRAC : pour les vitraux (7 824 €) et les études préalables (42 822 €).

### PPI – Performance énergétique :

Les travaux de rénovation énergétique du **plan lumière** (APCP n°2021001) ont démarré en septembre 2023, les dépenses cumulées s'élèvent à 1 410 563 € avec un premier pic de travaux en 2024 pour 1 140 000 €.

APCP Plan lumière 2021001	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 3 ans
	76 800 €	193 763 €	1 140 000 €	1 410 563 €

### Hors PPI du plan de mandat, la commune a conduit d'autres investissements significatifs :

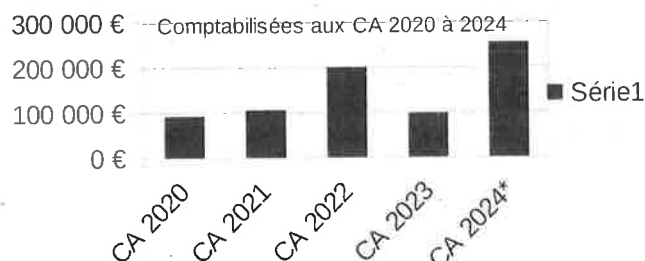
- en matière de **subventions à verser** (chapitre 204) : près de 550 000 € en 4 ans de subventions versées aux bailleurs, aux Fidésiens acquérant des vélos électriques et des composteurs.

Ensemble des subventions versées (204) : bailleurs sociaux, vélos électriques et composteurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	59 725 €	16 730 €	69 955 €	193 335 €	206 841 €	546 586 €

- en matière d'investissements informatiques (opération 1011) :

Ensemble des dépenses informatiques (1011)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	92 747 €	106 194 €	200 268 €	98 455 €	255 000 €	752 664 €

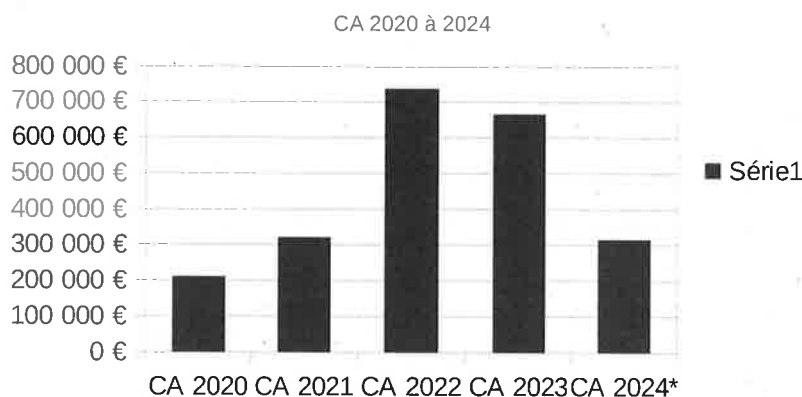
### Evolution des dépenses informatiques (1011)



- les investissements **aux bâtiments et matériels sportifs** se sont élevés sur 5 ans à 2 254 292 €. Elles concernent l'entretien courant, les acquisitions de matériels, des projets structurants comme le skate parc, le court couvert de tennis, les agrès sportifs ou le parcours permanent du Trail.

Ensemble des dépenses Sport (1051-1052-1053-1054-1057)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	TOTAL 5 ans
	211 602 €	321 949 €	737 653 €	666 649 €	316 438 €	<b>2 254 292 €</b>

### Evolution des dépenses SPORT



## 2. b Le financement de l'investissement 2020-2024 – les recettes

Depuis 2020, la commune se finance principalement par le virement du fonctionnement vers l'investissement (autofinancement) qui a représenté près de 14,175 Millions d'€ cumulés depuis 2020 (chapitre 10), soit 38 % de l'ensemble des recettes d'investissement 2020-2024.

Autre composante de l'autofinancement le report chaque année d'un excédent d'investissement (qui se chiffre en cumulé à 8 795 126€) représente 24 % du total.

Les recettes d'ordre financier en cumulé sur 5 ans, représentent 23 % des recettes d'investissement 2020-2024. Elles comprennent principalement les amortissements des biens qui proviennent d'une dépense de fonctionnement (chapitres 042-040).

La commune s'est vue notifiée près de 3 444 111 € de subventions pour ses projets d'investissement depuis 2020 : DSIL, Fonds Vert, Aides aux territoires Métropole, Région AURA ce qui représente 9 % du financement total.

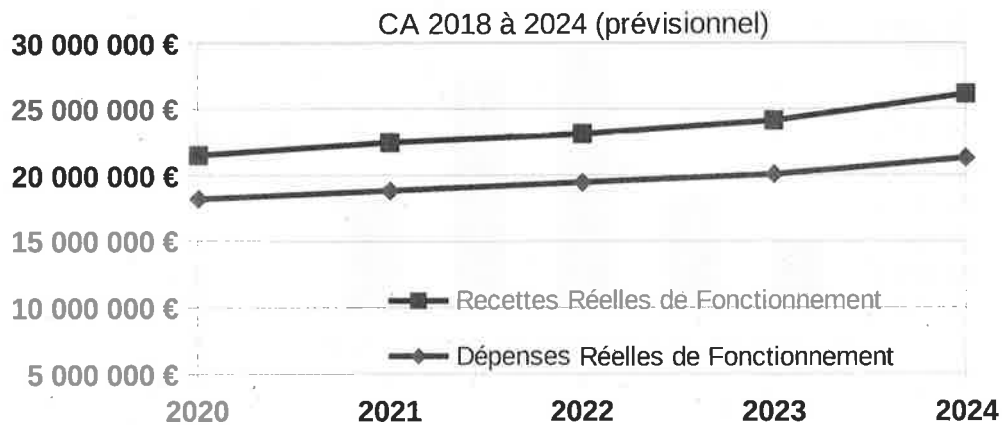
Enfin, l'emprunt bancaire n'a représenté que 4 % du financement, un seul emprunt ayant été souscrit depuis 2020 « intracting » pour le financement du Plan Lumière à taux 0 %.

## 2.c. Les résultats prévisionnels de fin d'exercice 2024

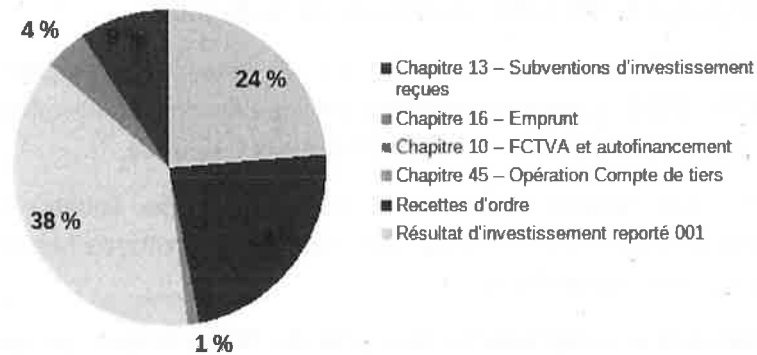
En attente de consolidation de la fin d'exercice, les résultats prévisionnels en fonctionnement et en investissement sont :

- L'excédent de fonctionnement estimé ce jour à **4 073 406 €**.
- L'excédent d'investissement estimé ce jour à **1 186 440 €**.

### Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



### Répartition du financement de l'investissement cumulé depuis 2020



## PARTIE 3. PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT

### PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT

#### Les orientations du plan de mandat

Les orientations budgétaires traduisent avant tout une volonté politique. Chacun des axes développés montre une forte ambition pour le territoire au regard du niveau de l'investissement pluriannuel, à hauteur des grands projets structurants qu'il soutient. Le rapport d'orientations budgétaires, tel qu'il est réalisé à Sainte Foy, préfigure le budget prévisionnel 2025 voté en février prochain, présente la planification pluriannuelle de l'investissement, expose la stratégie financière, explique les politiques publiques financées.

Ce ROB est empreint de l'objectif de maintenir et développer le Sainte Foy que l'on aime, avec ses paysages urbains et boisés, sa convivialité, ses creusets de partage, son souci de rigueur en matière de dépenses publiques, le soin d'accompagner tous les Fidésiens et tous les publics, l'envie de saisir les opportunités de son rayonnement.

- **Préserver nos paysages, notre patrimoine naturel et historique et renforcer notre identité**

La préservation de notre identité fidésienne nécessite la poursuite de l'embellissement et de la **mise en valeur du village**. Après le parking derrière le monument aux morts, le Clos du Cardinal et la rue du Neyrard complètement refaite et embellie, 2025 verra la requalification de la place Xavier Ricard ainsi que la restauration intérieure de l'église.

- Place Xavier Ricard : ce projet marque une volonté forte de **rendre cet espace public à l'esprit village** : embellissement des sols (dalles en pierre naturelle, bordure de granit, enrobé clair, pavés de calcaire côté parvis), embellissement végétal, circulations facilitées (zones de rencontre), stationnement facilité (panneaux dynamiques, nombre de places conservé). Cet effort, en matière d'engagement financier et d'adaptation que requiert la période de chantier, aura pour effet de renforcer la vitalité commerciale. Cette opération est précédée par des fouilles archéologiques compte tenu de la richesse de l'histoire de Sainte Foy (village fortifié médiéval) et qui ont fait l'objet de plusieurs articles de presse. Des travaux d'eau et d'assainissement, afin de dimensionner correctement des ouvrages devant être renouvelés, sont également réalisés avant le réaménagement.



- L'église Sainte Foy du centre poursuit sa mise en valeur. Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, les Fidésiens pourront redécouvrir les fresques du chœur qui auront été restaurées et bénéficier d'un nouveau chauffage. Ces travaux redonneront accès, au cœur du *village*, à ce patrimoine remis en lumière et apporteront un meilleur confort à ce lieu de culte et de culture. Cet édifice, qui a déjà bénéficié d'une réfection extérieure et d'une démarche d'inscription aux monuments historiques, fait pleinement partie de l'identité du territoire.

L'aménagement se poursuit aussi dans les différents quartiers. À Chantegrillet, après la réfection de la place Laurent Paul complètement repensée pour permettre une plus ample végétalisation et une placette permettant la création d'un lieu de vie, la salle sera complètement reconstruite (990 000 € sur le budget 2025), ainsi que les jeux pour enfants avec un travail de cohérence entre ces espaces publics. Aux Provinces sera réaménagé un parc pour les familles, avec une végétalisation repensée, l'installation de jeux pour enfants inexistant dans ce quartier et un mobilier urbain adapté (220 000 €). Pour améliorer la connexion entre les différents points du territoire communal, les mobilités douces sont encouragées par un déploiement des arceaux vélos autour des équipements publics (13 000 €) et le maintien de la subvention à l'acquisition de vélo à assistance électrique (15 000 €).

Les espaces naturels font l'objet d'engagements en fonctionnement comme en investissement, notamment à travers le projet nature Yzeron (106 400 €) qui a vu, depuis le début du mandat, l'intégration du parc du Brûlet dans l'espace naturel sensible et la création de deux sentiers de randonnée identifiés « projet nature » avec des supports pédagogiques concernant la faune, la flore et le patrimoine. L'année 2025 verra la conception d'un troisième sentier, la lutte contre les sentiers sauvages nuisibles à la biodiversité comme à la sécurité et la poursuite, entre autres, des différentes animations auprès des élèves des écoles. Concernant le patrimoine arboré, la Ville renforce son action, sous les prescriptions de nouvelles études et expertises « arbres » : (+ 7 400€). Conserver notre patrimoine naturel est un enjeu crucial pour aujourd'hui et pour les années à venir. L'action conduite s'inscrit dans une vision durable des politiques publiques à mener.

La Ville préserve les espaces et les espèces sauf quand celles-ci sont invasives. Un accompagnement des Fidésiens sera mis en place, dès le premier semestre, dans la lutte contre l'expansion des populations de moustiques tigre et les frelons.

- Préserver, c'est protéger

Dans le cadre de la sécurisation des balmes des Santons, des premiers travaux (100 000 €) seront réalisés selon les préconisations de la maîtrise d'œuvre choisie. Pour rappel, ces dernières années, la Ville avait lancé une procédure auprès du tribunal administratif, avec la nomination d'un expert, acheté des parcelles concernées par la fragilité géologique, lancé une maîtrise d'œuvre. Les filets installés et la Balme sont contrôlés annuellement par une entreprise spécialisée.

En matière de **sécurité civile**, les événements météorologiques de l'automne 2024 ont montré combien il fallait rester vigilants. Outre la culture du risque qu'il faut avoir (nouveau PCS en 2022, distribution du DICRIM en 2024, séminaire des chefs de service de la Ville en 2025 sur une gestion de crise inondation), l'investissement et l'engagement dans la sécurité des populations ne peuvent être arrêtés. C'est la raison pour laquelle, lors du précédent mandat, la Ville avait financé, via sa participation au Sagyrc, l'aménagement des berges qui ont permis, le 17 octobre dernier, que l'Yzeron ne déborde pas puisque nous étions clairement sur des débits de crues trentennales. Le Sagyrc, sur cette période 2020-2026 ne semble pas souhaiter investir. Sainte Foy, pour ce mandat, a pu acquérir un système d'alerte SMS, en complément du système existant d'alerte et

qui a pu servir pour informer de la fermeture des écoles et des crèches décidées par la Préfecture. Pour l'année 2025, il est décidé d'acquérir des parcelles le long de l'avenue Paul Dailly, en zone rouge PPRNi, afin d'aménager une zone d'expansion de crue en plus de lutter contre la renouée et embellir le lieu en le végétalisant.

- **Protéger la qualité de vie des Fidésiens en conservant leur cadre de vie, une ville apaisée, en renforçant la stratégie et les moyens en matière de sécurité**

Les orientations budgétaires traduisent le soin de préserver la tranquillité des Fidésiens. La préservation du cadre de vie est une préoccupation majeure et est ce pourquoi on s'installe et reste dans notre ville. Pour répondre à ce besoin, les actions sont multiples.

L'investissement annuel pour la vidéoprotection se poursuivra (100 000 €) avec notamment, dans le cadre de l'opération de requalification de la place Ricard, un fort maillage dans ce secteur. La planification des patrouilles de soirées comme des brigades de nuit permettra de répondre au besoin impérieux de sécurité des citoyens. Une collaboration est mise en place entre la police municipale et la police nationale pour effectuer tous les mois des opérations nécessitant des effectifs importants et la complémentarité de ces deux forces de sécurité. La volonté est de toujours renforcer cette coopération et d'être en lien constant avec les policiers nationaux. La lutte contre l'installation de la délinquance passe par un accroissement des contrôles des communs et des points potentiels de trafics, l'identification des auteurs de troubles, un travail constant avec l'ensemble des acteurs : citoyens, bailleurs, préfecture, parquet,...

La qualité de vie repose également sur une ville propre. Après avoir déployé des corbeilles de tri dans tous les parcs, la Ville a opté pour la vidéoverbalisation en matière de déchets sauvages afin de pouvoir allier à la prévention, des moyens efficaces de sanction.

- **Accompagner les familles, les personnes les plus fragiles, les associations et rayonner à travers le sport et la culture**

Le service au public et de tous les publics est un fil conducteur des orientations budgétaires de la Ville, d'où le déploiement pluriannuel du plan handicap, une politique tarifaire n'excluant aucune famille, une ambition pour un service de qualité toujours renforcé en matière d'accueil, d'état civil, de petite enfance, de services périscolaires, de social, de culture ou d'évènementiel, d'accompagnement dans les démarches de chacun...

- Vie scolaire et petite enfance

L'ambitieux plan écoles se poursuit en 2025 avec la création de selfs (335 000 € pour Paul Fabre, 40 000 € pour La Plaine et le Centre), la création d'un préau extérieur à Paul Fabre (115 000 €) et de nouveaux réseaux pour les TNI (20 000 €), du mobilier (20 000 €), différents travaux de rénovation à Grange Bruyère (135 000 €), le remplacement de l'éclairage en led à la maternelle de la Gravière (20 000 €) et les études de maîtrise d'œuvre de performance énergétique et d'accessibilité à l'élémentaire de la Gravière.

Le marché de restauration scolaire passera à 100% de produits bio, labels ou local en 2025. L'augmentation du nombre d'inscriptions plébiscite la qualité de la restauration chez les familles fidésiennes qui n'ont pas subi la répercussion de l'inflation ni de la montée en gamme des produits.

Préparer l'avenir, c'est avoir une politique de la petite enfance. Sainte Foy a le taux de couverture des besoins le plus élevé alors que nombre de familles dans d'autres villes rencontrent d'énormes

difficultés de garde. Les crèches nécessitent un investissement constant pour maintenir un haut niveau de service (100 000 €).

- Plan Handicap : adapter le service à tous les publics

La ville, en poursuivant le travail autour d'un plan pluriannuel sur le handicap, touche de plus en plus de personnes, ce qui révèle un immense besoin dans la population.

Les agents sont formés pour un meilleur accueil dans les services de la ville et la prise en compte des différents handicaps. Les conférences thématiques se développent avec une affluence importante.

La ligne budgétaire d'accessibilité (opération 1241) est en grande partie consacrée cette année à un travail conduit avec l'association Witovska pour la pose de bornes sonores sur l'espace public autour du cinéma et de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre du schéma directeur concernant les jeux adaptés aux enfants porteurs de handicaps, les nouveaux jeux de la Maison de la Petite Enfance, du square Laurent Paul et du nouveau parc des Provinces seront inclusifs. Enfin, l'accessibilité des bâtiments est intégrée dans toutes les opérations en cours du Plan écoles, de la réfection de la salle Laurent Paul, des aménagements extérieurs, etc.

La journée emploi handicap rencontre un succès notable, avec de nouveaux partenaires privés qui participent à ce moment fort. La culture travaille aussi avec le cinéma pour la semaine du handicap. En matière de politique sportive, la ville continuera de soutenir toutes les initiatives de sport adapté (football club Sainte Foy-lès-Lyon, Aquatic club fidésien, Club omnisport Charcot,...) et d'encourager nos athlètes paralympiques qui font rayonner la ville.

- Ville sportive

Sainte-Foy-lès-Lyon est une terre de sports, avec un tissu associatif dense bénéficiant d'un très bon niveau d'équipements publics et une grande variété de disciplines.

Pour toujours renforcer ce haut niveau d'équipements, a été lancé le **magnifique projet de pôle sportif** qui se concrétise cette année puisque son permis de construire va être déposé et les Fidésiens pourront, en passant avenue du 11 novembre, constater le début des travaux (1,9M € en 2025). Des plateaux équipés, adaptés et agréables seront à la disposition des gymnastes et pratiquants d'arts martiaux. Des bureaux et un espace de convivialité constitueront également des équipements importants pour les associations.



Le **Trail de l'aqueduc** rencontre une très grande réussite, en nombre d'inscrits et par la présence de nombreux spectateurs, bénévoles, associations, entreprises. La bonne organisation et l'intérêt de cette course sont salués par tous les participants. L'objectif est de faire connaître la ville comme elle est : sportive, attractive, accueillante. La topographie très contrastée du territoire permet de promouvoir une course de haut niveau. Le parcours permet de mettre en valeur la beauté des sites traversés. Une très belle image est également donnée de la ville grâce à l'accueil fait aux coureurs, la très bonne organisation, la vie du village de course sur l'ensemble du week-end avec des défis pour chacun : les familles, les enfants, les sportifs de différents niveaux. Tous les indicateurs montrent que cette course monte en puissance et en rayonnement. De nombreux partenaires sollicitent de plus en plus la ville pour s'associer à cet évènement. Le **sport santé** est toujours un axe fort de l'action de la Ville. Après l'aménagement d'un parcours running et marche



permanent, l'application qui les référence se développe et permet de faciliter la pratique. Les utilisateurs des agrès senior installés à l'esplanade Lichfield, pourront être accompagnés dans leur activité physique qui est de plus en plus reconnue comme un facteur majeur de santé. Pour la jeunesse, l'école municipale des sports, désormais classé accueil collectif de mineurs, maintient son dynamisme, comme le niveau d'interventions pédagogiques sportif en milieu scolaire.

- Ambition culturelle

Début 2025, sera fait le choix de l'architecte et de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'une polarité culturelle à forte vocation de rayonnement, au cœur du quartier Châtelain. Les premières phases des études pourront alors débuter (300 000 €). Ce projet permettra d'offrir un plateau d'équipements adaptés, performants et connectés entre eux, à proximité des lignes de transport en commun et des mobilités douces. L'optimisation d'une construction mutualisée rencontrera une forte émulation créative et culturelle en même temps qu'un quotidien facilité pour les familles.

L'Orchestre à l'école se poursuit à l'école Paul Fabre et à l'école de La Plaine. Des projets pédagogiques autour des échecs ou du théâtre renforcent les capacités de concentration et d'expression des élèves. Un projet associatif porte le Théâtre dans les écoles à la Gravière et à La Plaine.

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer une ouverture à l'art et aux autres. La Ville lancera en 2025 la 11<sup>e</sup> édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre chaque année un large public. Sa programmation qualitative et créative fait son rayonnement. Les thématiques de la mémoire et contre les violences faites aux femmes sont toujours déclinées de manière nouvelle, sensible et saisissante. La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. La Bibliothèque et le Conservatoire de Musique et de Danse continuent à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant des actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. Le Conservatoire accueille en 2025 plus de 600 élèves, ce qui constitue un record et une marque de son succès. Après l'ouverture d'une classe de musique assistée par ordinateur (MAO) et du second cycle de danse, la création d'une classe de Hip Hop et cette année de théâtre montrent l'ambition culturelle du mandat.

- Des associations soutenues

Sainte Foy est riche de ses associations et, une nouvelle année encore, il n'y a aucune baisse du budget des subventions consacré au monde associatif (BP : 1,2 M). Outre l'aide financière, les équipements mis à disposition sont très importants. Parmi ceux-ci, la salle Laurent Paul, qui est la salle la plus utilisée par les Fidésiens, est reconstruite afin d'améliorer son confort d'utilisation et la mettre aux normes (990 000 € sur le budget 2025).

L'accompagnement dans le développement de chacun passe par la richesse de la vie collective que portent les associations du territoire.

- **Préparer l'avenir dans la promotion d'un développement durable environnemental et financier**

- Performance énergétique et sobriété des pratiques

L'année 2025 sera, en matière de performance énergétique, une année de poursuite de la dynamique initiée dès le début du mandat. La phase de reconstruction de l'éclairage public s'achèvera (1,85 M € cette année 2025) et aura permis la réduction de plus de 75 % des consommations. Plus de 300 000 € seront également engagés dans la réduction de consommation électrique des bâtiments : installation de leds et automatisation du système d'éclairage au gymnase du plan du Loup, mise en place de leds pour les courts de tennis, nouvelles installations de photovoltaïque. D'un point de vue thermique, l'ambitieuse planification pluriannuelle d'investissement permet de transformer le patrimoine bâti pour le rendre performant d'un point de vue énergétique (estimation à environ 1 M € en 2025). Après le renouvellement des systèmes de chauffage ces dernières années, la Ville travaille pour tous les nouveaux équipements sur de la géothermie (c'est le cas du pôle sportif par exemple). Pour l'eau, outre tous les travaux d'aménagements de la Ville qui, chaque fois, permettent une meilleure infiltration au sol et sa préservation de la pollution, des pratiques vertueuses sont mises en place : récupération des eaux (notamment de la piscine) pour l'arrosage (40 000 € en 2025 pour réparer le cuvelage) et fleurissement repensé pour être moins consommateur d'eau. 2024 était la première année sans aucun fleurissement annuel mais par des massifs de plantes vivaces et des prairies fleuries.

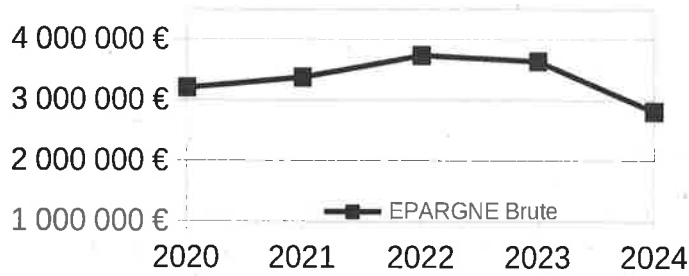
- Une gestion durable des deniers publics

Le remboursement de la dette représente une dépense de 895 000 €. Le prêt souscrit pendant le mandat en cours est à taux 0 auprès de la Banque des territoires dans le cadre du plan lumière. Les finances publiques, à Sainte Foy, sont pensées dans une perspective de développement durable et permet de mettre aux normes le patrimoine bâti pour le rendre plus performant et moins coûteux en fonctionnement. Cette conception fidésienne de l'utilisation de l'argent public permet de **maintenir le 0 augmentation des taux d'imposition des ménages.**

### Stratégie et perspectives financières

- Les **indicateurs de gestion 2024** sont les suivants :
  - le **ratio de désendettement** de la commune vise à être inférieur à 5 ans, il est calculé en divisant le montant de la dette au 31/12 par le montant de l'épargne brute de la collectivité afin de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour le résorber complètement. Il se fixe à moins de **3 années** fin 2024.
  - la **capacité d'autofinancement brute** représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, calculé par différence entre les produits réels de fonctionnement hors cessions et les charges réelles de fonctionnement : **2 813 489 €**
  - Le **taux d'épargne brute** (ratio de l'épargne sur les recettes réelles de fonctionnement soustrait des cessions) vise à être supérieure à **12 %**.

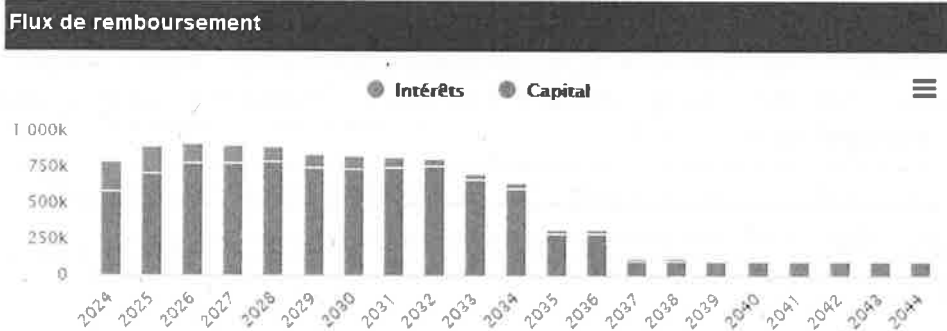
### Evolution de l'épargne brute réelle



L'évolution des dépenses de remboursement du capital de la dette est lié au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune, tous classés 1A.

Référence	Contrepartie	CRD	Fin	Indice	Taux	Risque
9140307	CE	539 320,94 EUR	25/03/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	Fixe
9152246/3796523	CE	539 320,94 EUR	25/04/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	Fixe
MIN280351EUR	SFIL	239 255,79 EUR	01/02/2029	(Euribor 3M + 1.72)-Floor -1.72 sur Euribor 3M	4,9344%	Variable
5017963	CDC	2 000 000,00 EUR	01/10/2044	Livret A(Préfixé) + 1	4,0000%	Livret A
MON525877EUR	SFIL	1 133 333,35 EUR	01/02/2034	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,9193%	Variable
IRD-1573256	SG	2 000 000,00 EUR	14/08/2034	Taux fixe à 0.57 %	0,5792%	Fixe
INTRACTING BANQUE DES TERRITOIRES	CDC	1 629 231,00 EUR	01/07/2036	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe
		<b>8 080 462,02 EUR</b>				

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



# Les orientations du budget 2025

## Les dépenses de fonctionnement 2025

- **Les dépenses de gestion** restent maîtrisées :  
à **22 978 526 €** soit + 245 412 € (+ 1 %) par rapport au BP 2024
  - Les charges à caractère général (Chapitre 011) : **5 147 465 € soit – 4 %** par rapport au BP 2024 (- 193 863€) : les hausses contractuelles et les effets prix sont absorbés par la baisse des budgets des dépenses énergétiques et l'optimisation continue des dépenses dans tous les services. En effet le poste de dépense des charges d'énergie va baisser de – 420 750 € de BP à BP du fait des économies d'énergie sur l'électricité et de la baisse des prix et des consommations sur le gaz.
  - Les charges de personnel (Chapitre 012) : **11 216 000 € soit + 3,66%** (+ 396 000€). Le budget tient compte :
    - de la refonte du Régime Indemnitaires conduit par la Ville sur toutes les catégories d'emplois (enveloppe de 136 000 €)
    - de la prise en compte de l'augmentation des cotisations CNRACL (taux passerait de 31,65 % à 35,65% soit +4 points) inscrit au projet de loi de finances : + 180k€
    - de la prise en compte de l'augmentation du taux de cotisation Urssaf maladie (taux à 9,88% soit + 1 point : + 44 K€
    - du GVT calculé selon les rythmes de progression de carrière, eux-mêmes impactés par les précédentes mesures gouvernementales sur le point d'indice et la refonte du Régime Indemnitaires
  - Les atténuations de Produits (chapitre 014) : **3 276 678 € soit -2 %** (-59 322€)
    - l'attribution SRU est projetée pour 2025 à 1 004 300 € soit – 65 700 € par rapport au BP 2024
    - le FPIC est calculé sur une hypothèse à +5 % de la notification n-3 ce qui représente 272 378 € (+ 6378€)
    - les attributions de compensation restent identiques à 2 000 000 €
  - Les autres charges à caractère général (chapitre 65) : **3 338 383 € soit + 3 %** (+ 102 597 €) du fait de l'augmentation prévisionnelle du virement au CCAS qui passerait de  
1 400 000 € à 1 500 000 € afin d'absorber principalement les charges de personnel du CCAS et de la Résidence Autonomie).
- Les autres dépenses réelles de fonctionnement (chapitre 66,67 et 68) : **257 500 € soit - 15 %** (- 45 000 €) du fait de la réduction de la charge de la dette (baisse des taux et remboursements d'emprunts).
- Les dépenses d'ordre ne sont pas encore consolidées, elles sont prévues prudemment au même niveau que le BP 2024 soit 1 100 000 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Prévisions BP 2025
011 – Charges à caractère général	5 341 328,00 €	5 147 465,00 €
012 – Charges de personnel	10 820 000,00 €	11 216 000,00 €
014 – Atténuation de produits	3 336 000,00 €	3 276 678,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 134 154,00 €	3 338 383,00 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>22 733 114,00 €</b>	<b>22 978 526,00 €</b>
66 – Charges financières	285 000,00 €	240 000,00 €
67 et 68 – charges exceptionnelles et provisions créanciers	17 500,00 €	17 500,00 €
<b>Total autres dépenses réelles</b>	<b>302 500,00 €</b>	<b>257 500,00 €</b>
023 – Virement d'équilibre à la section de fonctionnement	82 392,00 €	En attente
042 – Dotations aux amortissements	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
Total dépenses d'ordre	1 182 392,00 €	1 100 000,00 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>24 218 006,00 €</b>	<b>24 336 026,00 €</b>

### Les recettes de fonctionnement 2025

- **Les recettes de gestion : 23 230 235 € soit + 1,25 % (+ 285 702 €)**

La commune inscrit une nouvelle baisse de la DGF (cf. partie 1) en 2025 et reste sur un budget similaire à 2024 pour les droits de mutation. Les prévisions de fiscalité directe sont effectuées selon un coefficient IPCH de 2 % (cf. partie 1).

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) : 190 000 € sur le même niveau qu'en 2024.
- **Les produits des services** (chapitre 70) : 1 616 971 € soit +1 % (+17 371€) :
  - des hausses sont projetées : sur les recettes des services culturels (+ 17 000 €), sur les recettes du scolaire (+ 70 357 €) et des services des sports (+ 19 000 €)
  - des réductions sont faites sur les recettes des refacturations entre la Ville le CCAS et la RPA (- 95 000 €) ainsi que sur les mises en fourrières (- 1 500€)
- **Les produits des impôts** (chapitre 73) sont prévus prudemment en hausse de 1,90 % dans l'attente de la consolidation des droits de mutations perçus en 2024 et sous l'hypothèse d'un coefficient de revalorisation des bases locatives de +2 %.

Recettes chapitre 73	BP 2024	BP 2025
Droits de place marchés forains	25 000 €	25 000 €
Droits de voirie	28 000 €	10 000 €
Autres taxes Droits de mutation et TLPE	970 000 €	965 000 €
Recettes fiscalité directe	17 603 400 €	18 000 000 €
Fiscalité reversée (DSC, FNGIR, Taxe sur l'électricité)	999 000 €	999 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>19 625 400 €</b>	<b>19 999 000 €</b>

- **Les dotations et participations** (chapitre 74) intègrent la baisse de la DGF qui représente une baisse de BP à BP de - 99 557 € (-8,77%), la suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (-10 000 €), la baisse de la subvention au CMD de la Métropole (- 12 300 €). Le budget intègre une nouvelle aide de la CAF concernant la PSO (+ 16 000 €).
- **Les autres recettes de gestion** (chapitre 75) intègre une baisse de - 2 000 € sur les locations des salles municipales.
- Les recettes d'ordre sont prévues au même niveau que 2024, en attente de consolidation.

Recettes de fonctionnement	BP 2024	Prévisions BP 2025
013 – Atténuation de charges	190 000,00 €	190 000,00 €
70 – Produits des services, des domaines et des ventes diverses	1 599 600,00 €	1 616 971,00 €
73 – Impôts et taxes	19 625 400,00 €	19 999 000,00 €
74 – Dotations et participations	1 464 533,00 €	1 359 764,00 €
75 -Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	64 500,00 €
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>22 944 533,00 €</b>	<b>23 230 235,00 €</b>
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 – Ordre entre sections	135 000 €	135 000,00 €
002 – Résultat reporté	1 135 973,00 €	En attente
<b>TOTAL RF</b>	<b>24 218 006,00 €</b>	<b>23 365 235,00 €</b>

L'équilibre de gestion prévisionnel 2025 se chiffre alors à - 970 791 €. C'est le montant qu'il faudrait affecter au minimum de l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2024 sur la section de fonctionnement 2025.

<b>Équilibre budgétaire fonctionnement</b>	<b>2025</b>
Total Recettes de fonctionnement	23 365 235 €
Total Dépenses de fonctionnement	24 336 026 €
<b>Équilibre prévisionnel 2025</b>	<b>- 970 791 €</b>

**Les projets d'investissement 2025 : 10 909 430,00 € projetés en 2025**

Les **dépenses financières 2025** sont projetées à 905 000 €

- Subventions versées : 60 000 €
- Remboursement du capital de la dette : 710 000 €
- écritures d'ordre (travaux en régie et reprise des amortissements en recettes) : 135 000 €

Les **dépenses d'équipements 2025** sont fixées au budget prévisionnel à **10 004 430,00 €** et se répartissent de la façon suivante :

- L'opération pour compte de tiers **Projet Nature** : 81 300 €
- le plan courant : 1 383 700 € en effet, la programmation annuelle d'investissement est constituée de provisions, d'investissements nécessaires à l'entretien et renouvellement du patrimoine bâti, matériel, domanial et de projets
- La **poursuite de la PPI** :
  - PPI - Aménagement du territoire : 443 000 € pour la poursuite des travaux de la Place X Ricard (notamment la poursuite des fouilles archéologiques) et la requalification et le réaménagement du parc MCB.
  - PPI - Équipements : 3 151 930 €
    - pour le lancement de la maîtrise d'œuvre du pôle culturel : 300 000 €
    - la suite des travaux de la salle L Paul : 990 000 €
    - et le lancement des marchés de travaux du pôle sportif : 1 861 930 €
  - PPI inclusion et accessibilité : 102 000 €
  - PPI patrimoine : la poursuite des travaux de rénovation intérieur de l'Église du Centre s'élèvera à 1 730 000 €.
  - PPI - performance énergétique (hors plan écoles) : 2 177 500 € pour la suite des travaux d'éclairage public, d'investissement dans le photovoltaïque, du remplacement de l'éclairage en led et des automatismes dans les gymnases et les écoles
  - PPI - Plan écoles : 735 000 € consacrés à la poursuite des travaux de l'école Paul Fabre, ainsi que le réagencement d'espaces pour l'école Grange bruyère, et des travaux sur l'école de la Gravière
  - PPI - Sécurité population : 200 000 € consacrés à la vidéo protection (fin de l'extension des caméras et étude d'un CSU) et des travaux de confortement des Balmes, chemin des Santons

## Les recettes d'investissement 2025 :

- **L'autofinancement 2025** est constitué de :
  - l'excédent prévisionnel d'investissement 2024 : 1 186 440 €
  - l'affectation d'une partie de l'excédent prévisionnel de fonctionnement 1 845 090 €
- Le FCTVA : 1 000 000 €
- Taxe d'aménagement : 35 000 €
- Produit des cessions : vente du tènement de l'ancienne école Chantegrillet : 5 000 000 €
- Projets Nature : 82 900 €
- Dotations aux amortissements : 1 100 000 €
- Le versement de la troisième avance remboursable du **prêt** intracting dédié au financement du plan lumière : 660 000 €

Investissement	2025
Dépenses prévues	10 909 430,00 €
Recettes prévues	10 909 430,00 €

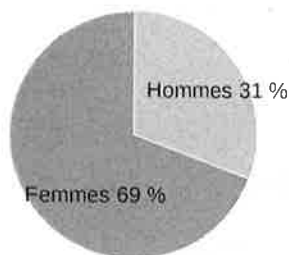
## La finalisation de la PPI – 2026 :

PPI	2025	2026
Performance énergétique :		
Plan lumière	1 850 000 €	380 000 €
Plan école	845 000 €	2 400 000 €
Équipements structurants :		
pôle sportif	1 861 930 €	3 857 100 €
pôle culturel	300 000 €	1 400 000€
Salle Laurent Paul	990 000 €	0€
Inclusion : accessibilité et jeux adaptés	70 000,00 €	250 000,00 €
Sécurité des populations :		
vidéo protection	100 000 €	0€
Balmes	100 000 €	100 000€
Aménagement du territoire :		
place X Ricard	120 000 €	0€
végétalisations	220 000 €	150 000€
Patrimoine : Église du Centre	1 730 000,00 €	200 000,00 €



## Répartition par filière des agents titulaires au 31 décembre 2024

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)

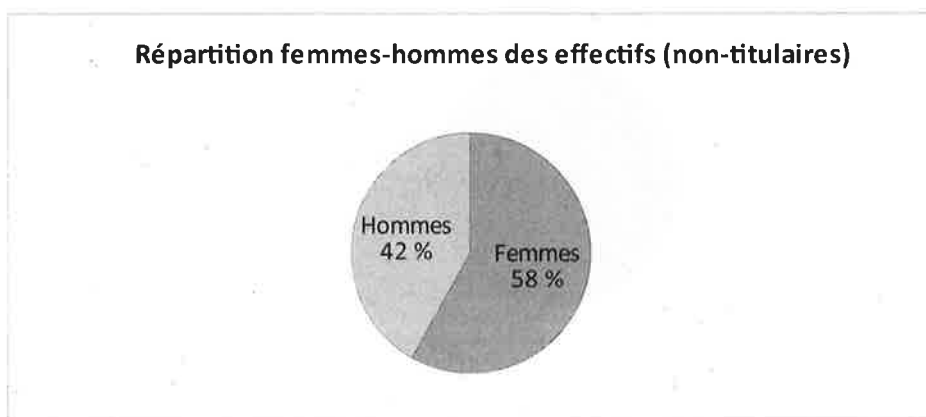


	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	44	5	49
filière technique	38	33	71
filière animation	1	0	1
filière culturelle	20	6	26
filière sociale	14	0	14
filière sportive	3	8	11
Filière sécurité	2	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>54</b>	<b>176</b>

En 2024, la part des femmes dans l'effectif des agents titulaires est en légère baisse par rapport à l'année 2023. Cela s'explique notamment par les départs de femmes titulaires, remplacées par des hommes contractuels ou en cours de recrutement, ainsi que par la titularisation de deux hommes Maîtres Nageurs Sauveteurs au cours de l'année.

Enfin, en 2023, 5 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite dont 4 femmes et 1 homme.

## Répartition par filière des agents non titulaires au 31 décembre 2024

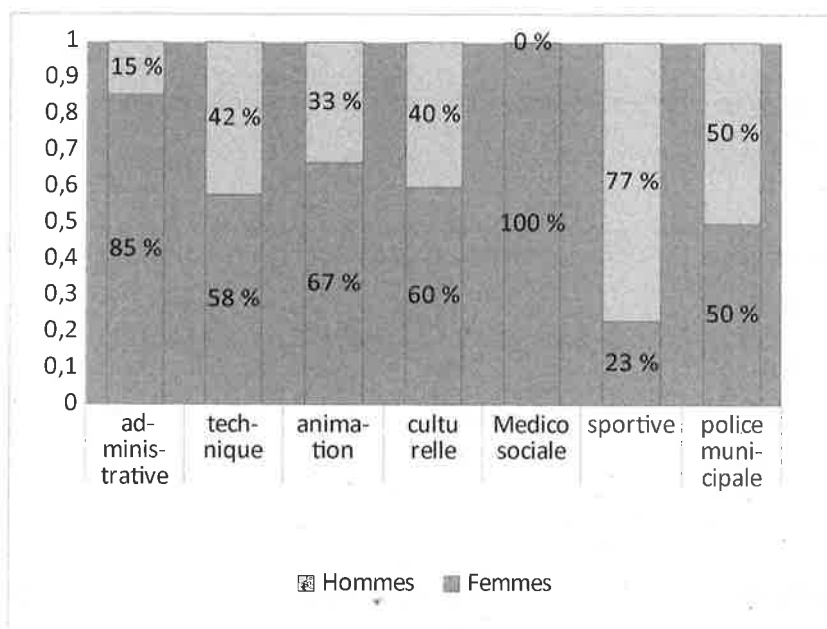


	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	3	3	6
filière technique	10	2	12
filière animation	1	1	2
filière culturelle	4	10	14
filière médico-sociale	7		7
filière sportive	0	2	2
filière police municipale			0
TOTAL	25	18	43

Les agents contractuels représentent 20 % des effectifs permanents (dont les agents remplaçants) contre 16% en 2023. Parmi les agents contractuels on note une augmentation des hommes dans la filière administrative s'expliquant par des recrutements (poste de chef de service) ainsi qu'une augmentation des contractuels sur la filière technique, s'expliquant par les nécessités de remplacement sur des postes vacants suite à départ de titulaires. De même, on note une diminution des contractuels sur la filière sportive et la filière médico-sociale, s'expliquant par la mise en stage de MNS et d'ATSEM.

## Répartition par filière des agents titulaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2024

	Femmes	Hommes	Total	% F
administrative	47	8	55	85 %
technique	48	35	83	58 %
animation	2	1	3	67 %
culturelle	24	16	40	60 %
Medico sociale	21	0	21	100 %
sportive	3	10	13	23 %
police municipale	2	2	4	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>72</b>	<b>219</b>	<b>67 %</b>



La répartition entre femmes et hommes des effectifs des agents permanents dans une ville de la strate de Sainte Foy-Lès-lyon reste constante d'année en année.

Ces dernières années, on note une augmentation dans la filière technique de femmes dans les services techniques sur des postes traditionnellement et majoritairement occupés par des hommes.

La filière médico-sociale, qui concerne les ATSEM, reste uniquement représentée par des femmes.

La filière animation est représentée par un homme et deux femmes, sur des postes de coordinateurs périscolaires.

La filière de la police municipale est occupée par le même nombre de femmes et d'hommes, mais ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs de La Mulatière, avec laquelle la PM est mutualisée, composés majoritairement de femmes.

Au niveau national, dans la FPT:

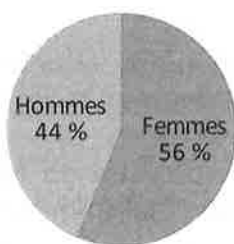
filiale administrative: 81 % de femmes / 19 % d'hommes  
filiale technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes  
filiale animation: 72% de femmes / 28 % d'hommes  
filiale culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes  
filiale médico-soc: 95% de femmes / 5 % d'hommes  
filiale sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes  
filiale sécurité-police: 25% de femmes / 75 % d'hommes

Source ; DGAFP chiffres clés de l'égalité professionnelle édition 2020

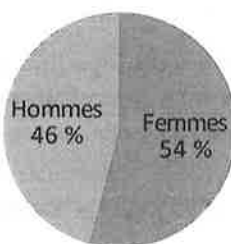
### Répartition par catégorie hiérarchique (titulaires et non titulaires) au 31 décembre 2024 :

	Femmes	Hommes
cat A	9	7
cat B	33	28
cat C	105	37
	147	72

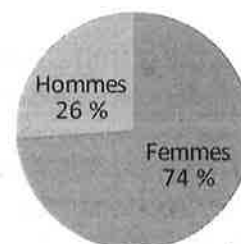
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



56 % des agents de catégorie A de la collectivité sont des femmes, contre 70 % en moyenne dans la fonction publique territoriale.

### **Le déroulement de carrière :**

#### **La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :**

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre deux échelons
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir. Les lignes directrices de gestion mises en place dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, définissent les règles et les critères d'avancement.
- La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.

#### Sur l'année 2024, il a été prononcé :

- 65 avancements d'échelon dont 43 concernent des femmes
- 11 avancements de grade dont 8 concernent des femmes
- 2 promotions internes concernant exclusivement des hommes. 5 dossiers avaient été présentés au Centre de Gestion. Ces 5 dossiers étaient ceux de 2 agents féminins et 3 agents masculins.

5 congés parentaux tous émanant de femmes ont été enregistrés sur 2024.

### **A propos des rémunérations :**

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes. Les différences sont moins liées au sexe qu'à la filière ou au statut (cat A et B de la filière technique notamment).

En 2024 (au 30 novembre), la dépense brute moyenne s'est élevée à 3 899 € pour les femmes et à 4 324 € pour les hommes.



Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
DÉLIBÈRE sur l'existence du débat d'orientations budgétaires et prend acte de sa  
tenue sur la base du rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : rapport égalité femmes-hommes



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le

## ANNEXE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

### RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES

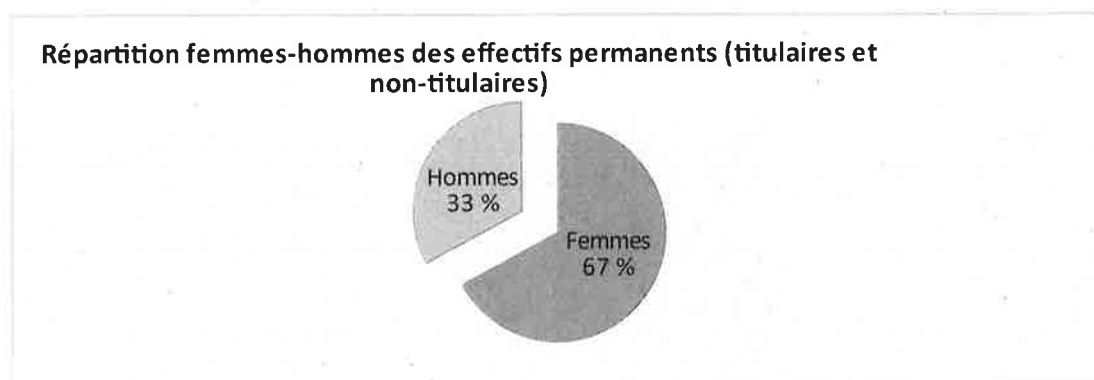
En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Au 31 décembre 2024 les effectifs pourvus de la Ville de Sainte Foy-les-Lyon sont composés de 219 agents occupant des postes permanents, dont 43 agents non titulaires occupant des postes permanents se répartissant comme suit :

- 31 contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14) ou en CDI
- 12 contractuels remplaçants (L332-13)

Les femmes représentent 67% des effectifs permanents (83 % des femmes sont des agents titulaires) et parmi les agents contractuels 58 % sont des agents féminins.



Au niveau national, 63 % des agents publics sont des femmes contre 46% dans le secteur privé. Ce taux est de 58 % dans la fonction publique d'État, de 61 % dans la fonction publique territoriale et de 78 % dans la fonction publique hospitalière.

Dans la collectivité, 18 agents sont à temps partiel (1 de plus qu'en 2023) soit 8 % des agents dont 2 hommes. 11 % des femmes exercent leur activité à temps partiel et 3 % pour les hommes.

Au niveau national, la part des femmes à temps partiel dans la fonction publique représente 31 %, contre 12 % pour les hommes.

Dans la fonction publique territoriale, 34% des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 12% des hommes.